



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## TRENTIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

**Khartoum (République du Soudan), 4-8 décembre 2010**

**Exécution du PTB 2010-11 et domaines d'action prioritaires dans la  
région Proche-Orient pour le prochain exercice biennal**

### Table des matières

	Paragraphes
I. Cadre stratégique: la nouvelle approche axée sur les résultats adoptée par l'Organisation	1 - 3
II. Programme de travail et budget 2010-11 – région Proche-Orient	4 - 6
III. Domaines d'action prioritaires pour 2012-13	7 - 25
IV. Résumé des domaines d'action prioritaires, des résultats attendus et de l'exécution	26 - 28

**ANNEXE 1. LA NOUVELLE APPROCHE AXÉE SUR LES RÉSULTATS DE LA FAO**

**ANNEXE 2. BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉGION (EN MILLIONS D'USD)**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)



## I. Cadre stratégique: la nouvelle approche axée sur les résultats adoptée par l'Organisation

1. Le Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO (PAI), approuvé par la Conférence de la FAO à sa trente-cinquième session (extraordinaire), en novembre 2008, a jeté les bases d'une approche améliorée, axée sur les résultats, de la planification et de l'exécution du Programme, et de l'établissement de rapports au sein de l'Organisation. Il a permis d'élaborer, au cours de l'année 2009, le Cadre stratégique 2010-19, le Plan à moyen terme 2010-13 et le Programme de travail et budget 2010-11, qui ont été entérinés par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session, en novembre 2009 (voir le résumé à l'annexe 1).

2. La Conférence a également adopté un processus intergouvernemental revitalisé et plus ouvert d'examen des priorités et des propositions de programme et budget<sup>1</sup>, selon lequel, à compter de 2010, les Conférences régionales feront rapport au Conseil sur ces sujets, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, et ce faisant:

- recenseront les problèmes particuliers de leurs régions respectives et les domaines de travail prioritaires qui devraient être pris en compte dans la préparation des documents relatifs à la planification, au programme et au budget de l'Organisation, donneront des avis à leur sujet et proposeront des ajustements aux documents en question;
- examineront l'efficacité des activités de l'Organisation dans la région et les résultats obtenus, mesurés à partir d'indicateurs de performance pertinents, y compris des évaluations pertinentes, et donneront des avis à ce sujet<sup>2</sup>.

3. L'objectif du présent document est de présenter à la Conférence régionale, pour examen et avis, les problèmes et priorités traités par la FAO dans la région Proche-Orient sur la période 2010-11, ainsi que les propositions de domaines d'action prioritaires pour le prochain exercice biennal 2012-13.

## II. Programme de travail et budget 2010-11 – région Proche-Orient

4. La suite de ce document expose les principaux problèmes et priorités traités par la FAO dans la région Proche-Orient, en reprenant la définition qui en est donnée sous chaque objectif du Cadre stratégique dans le Programme de travail et budget (PTB) 2010-11. Les ressources allouées par objectif stratégique, conformément au PTB 2010-11 approuvé, sont fournies à l'annexe 2.

5. Le Proche-Orient est une région très diversifiée au regard du patrimoine naturel de chacun des pays, du niveau de développement et de la place qu'occupe le secteur agricole dans l'économie. La sécurité alimentaire est un problème commun à toute la région qui importe 50 pour cent des calories qu'elle consomme et qui est le plus gros importateur de céréales dans le monde. Malgré les limites imposées par le manque d'eau et la vulnérabilité de la région au changement climatique et aux chocs de différents types, le potentiel du secteur agricole en tant que moteur de croissance demeure important.

6. Compte tenu des recommandations formulées par les Conférences régionales et d'autres réunions consultatives, les grands domaines prioritaires ci-après ont été pris en compte dans le PTB 2010-11.

- a) *Intensification durable de la production végétale (OSA)*: le grand axe sera la promotion de stratégies et politiques pour l'intensification durable de la production végétale, en particulier pour les cultures à valeur élevée; le renforcement des systèmes phytosanitaires nationaux; et la prévention et la maîtrise des ravageurs transfrontières des plantes.

---

<sup>1</sup> Résolution 10/2009 de la Conférence

<sup>2</sup> Résolution 6/2009 de la Conférence et nouveau RGO, article XXXV

- b) *Accroissement de la production animale durable (OS B)*: stratégies pour le secteur des petits ruminants; amélioration de l'efficacité des services vétérinaires pour la lutte contre la grippe aviaire/porcine et les maladies transfrontières des petits ruminants.
- c) *Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles (OS C)*: renforcement des capacités de gestion de la pêche et de l'aquaculture; promotion de l'application du Code de conduite pour une pêche responsable, création d'un Organe régional pour la pêche dans la mer Rouge et renforcement de la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES).
- d) *Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire (OS D)*: renforcement des capacités nationales et régionales pour la sécurité sanitaire des aliments et promotion de l'échange d'expériences; renforcement des systèmes d'assurance de qualité dans la production et la transformation alimentaires et promotion de systèmes de micro-financement viables.
- e) *Gestion durable des forêts et des arbres (OS E)*: renforcement des institutions chargées des forêts, des parcours et de la faune sauvage; coopération régionale et partage des connaissances sur la gestion forestière; amélioration des moyens d'existence des communautés locales et renforcement de leur participation à la gestion durable des forêts et des arbres.
- f) *Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques (OS F)*: appui à la formulation de politiques et de stratégies visant à équilibrer l'offre et la demande de ressources en eaux; assurer une meilleure résistance/adaptation à la sécheresse et aux effets du changement climatique; aide aux programmes d'atténuation de la sécheresse et de remise en état des terres dégradées; accès accru aux connaissances pour la gestion durable des ressources naturelles.
- g) *Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence (OS G)*: stratégies de développement agro-industriel; promotion du partage d'informations, de données d'expérience et de savoirs par le biais de réseaux professionnels.
- h) *Sécurité alimentaire et nutrition améliorées (OS H)*: renforcement des capacités nationales d'évaluation, de suivi et d'analyse de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition; et appui à la mise en œuvre des Directives volontaires pour la concrétisation progressive du droit à une nourriture adéquate.
- i) *Investissements publics et privés accrus dans l'agriculture et le développement rural (OS L)*: aide à la conception et à la supervision d'investissements efficaces de la part du secteur public et du secteur privé.

### III. Domaines d'action prioritaires pour 2012-13

7. Au regard du contexte général actuel dans la région et des principaux domaines prioritaires pris en compte dans le PTB 2010-11, le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord a entrepris de formuler un cadre de priorités régionales pour le Proche-Orient (2010-2019) afin de répondre aux besoins des membres et d'appuyer les efforts qu'ils déploient pour remédier aux principaux problèmes liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, en adoptant une approche axée sur les résultats. Le cadre de priorités régionales, élaboré pour les 18 pays membres de la région Proche-Orient<sup>3</sup>, s'attaque aux principaux défis à relever en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire, de développement rural et de gestion de l'environnement; il examine les besoins des pays et recense les domaines d'action prioritaires dans lesquels la FAO peut apporter une assistance.

<sup>3</sup> Ces pays sont les suivants: Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Iran, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Mauritanie, Oman, Qatar, Syrie, Tunisie, Yémen.

8. Ce cadre est l'aboutissement d'un processus consultatif, pour lequel les documents d'analyse des questions liées à l'agriculture et à l'alimentation de 16 pays ont été réunis et résumés, et d'une réunion de consultation régionale, qui s'est tenue du 4 au 8 octobre 2010 et a permis aux 12 pays participants, après un examen approfondi, d'arrêter et d'approuver une liste de priorités pour la région. Il dégage cinq domaines d'action prioritaires pour les dix prochaines années<sup>4</sup>.

9. Les domaines prioritaires régionaux pour 2012-2013 définis à partir du projet de cadre des priorités régionales 2010-2019 sont exposés ci-après.

#### **A. Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition**

10. L'incapacité de la région à nourrir sa population et la fragilité de son écosystème sont autant de défis à relever pour remédier à l'insécurité alimentaire et aux carences nutritionnelles. La région connaît une situation un peu particulière sur le plan de la sécurité alimentaire, puisqu'elle compte à la fois des pays à fort revenu, mais à déficit vivrier, et des pays à faible revenu qui présentent un potentiel de production alimentaire plus élevé. Les principaux objectifs de ce domaine prioritaire sont, d'une part, de contribuer à éliminer l'insécurité alimentaire aux niveaux individuel, national et régional, en accord avec les cibles du Sommet mondial de l'alimentation (SMA) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et, d'autre part, de renforcer les capacités nationales à élaborer des politiques d'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et à mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures prises, à l'aide d'un système d'information efficient. L'augmentation durable de la production alimentaire, l'amélioration de la productivité/du rendement, la réduction des pertes de produits alimentaires sur l'ensemble de la filière alimentaire, l'augmentation du revenu des ménages, le ciblage des populations vulnérables et la diminution de l'exposition aux chocs sur les marchés mondiaux sont des domaines d'action prioritaires primordiaux dans la région. Une assurance de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments et des produits agricoles, à tous les stades de la chaîne logistique, est également essentielle au maintien de la santé publique.

11. Dans le cadre de ce domaine prioritaire, la FAO peut aider les pays à atteindre les résultats ci-après.

- Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional (A01);
- Les risques dérivant des pesticides sont réduits de manière durable aux niveaux national, régional et mondial (A03).
- Le secteur de l'élevage contribue de manière efficace et efficiente à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique (B01).
- Diminution des épizooties et des risques pour la santé humaine qui en découlent (B02).
- Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture (C04).
- Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace des programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, conformément aux normes internationales (D03).
- Les pays et les autres parties prenantes sont plus à même de formuler, mettre en œuvre et suivre des politiques, des stratégies et des programmes cohérents qui traitent les causes profondes de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition (H01).
- Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à traiter des problèmes spécifiques de nutrition dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture (H03).
- Renforcement de la capacité des États Membres et des autres parties prenantes à produire, gérer et analyser des données, notamment statistiques, et à accéder à ces données, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (H04).

---

<sup>4</sup> Les priorités régionales sont présentées de manière détaillée dans le document NERC/10/7.

- Plus grande intégration de stratégies et politiques d'investissement dans l'alimentation, l'agriculture et le développement rural durables dans les plans et cadres de développement, aux niveaux national et régional (L01).

12. Pour aider les pays à atteindre les résultats associés au domaine d'action prioritaire A, la FAO dispose notamment des principaux outils ci-après.

- Assistance technique et aide à la formulation des politiques: analyse des systèmes agricoles et élaboration de politiques; planification de mesures d'appui appropriées du secteur public en faveur de l'agriculture; intensification durable de la production agricole selon l'approche écosystémique; documents directeurs et assistance technique sur l'évaluation de la durabilité économique, sociale et environnementale de l'intensification de la production agricole; et formulation de politiques et de stratégies participatives et durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.
- Renforcement des capacités et des institutions: prestations de soutien technique et institutionnel pour la réduction des pertes de produits alimentaires; formation; diffusion d'informations et sensibilisation; meilleure utilisation de l'information et des plateformes intergouvernementales; compétences en matière de négociation; outils de travail en réseau et de gestion des connaissances; et stratégies pour la production et la diversification agricoles.
- Évaluation et suivi: production et utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables, permettant d'améliorer les mesures de référence et le suivi, et ainsi de renforcer la sécurité alimentaire et de promouvoir le développement de la résistance au climat; suivi et évaluation des programmes nationaux et régionaux pour la sécurité alimentaire; élaboration et diffusion de méthodes et d'outils pour renforcer les systèmes régionaux et nationaux d'alerte rapide et d'information sur la sécurité alimentaire.

## **B. Stimulation de la production agricole et du développement rural pour renforcer les moyens d'existence**

13. Comme cela a été démontré dans de nombreux pays de la région, l'agriculture peut jouer un rôle important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la pauvreté rurale et le chômage. En Iran, en Égypte, au Maroc et en Algérie, par exemple, entre un cinquième et la moitié des nouveaux emplois ont été créés dans ce secteur. L'agriculture occupe une place cruciale dans les moyens d'existence de la population rurale et des personnes qui vivent dans des régions sous-développées. De nombreuses zones de la région offrent des perspectives extrêmement prometteuses en matière de culture de produits alimentaires de haute valeur, et un marché à la fois intérieur et extérieur se développe pour des produits à valeur ajoutée tels que la viande, le poisson et les produits de l'horticulture. Les principaux objectifs de ce domaine prioritaire sont l'augmentation de la production et de la productivité agricole dans les zones présentant un avantage comparatif, la diversification des activités rémunératrices des petits exploitants, l'amélioration de l'accès aux marchés et la promotion de l'ajout de valeur dans la filière alimentaire, dans le but de maximiser la contribution de l'agriculture à la réduction de la pauvreté.

14. Dans le cadre de ce domaine prioritaire, la FAO peut aider les pays à atteindre les résultats ci-après.

- Politiques et stratégies pour l'intensification durable et la diversification de la production agricole aux niveaux national et régional (A01);
- Les États Membres et d'autres parties prenantes ont enregistré une hausse de la production de poisson et produits de la pêche du fait du développement et de l'intensification durables de l'aquaculture (C04).
- Les États Membres et d'autres parties prenantes peuvent témoigner d'une utilisation post-capture et d'un commerce plus responsables des produits de la pêche et de l'aquaculture, notamment de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et harmonisées (C06).
- Les autorités nationales/régionales conçoivent et mettent en œuvre de manière efficace des programmes de gestion et de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, conformément aux normes internationales (D03).

- Les politiques, réglementations et institutions nationales et régionales renforcent l'impact de l'agro-industrie et des entreprises agricoles sur le développement et sur l'atténuation de la pauvreté (G03).
  - Les pays sont mieux à même d'analyser l'évolution des marchés agricoles et des politiques et réglementations commerciales au niveau international pour identifier les débouchés commerciaux et formuler des politiques et des stratégies commerciales appropriées et efficaces (G04).
  - Les Gouvernements formulent des politiques agricoles et de développement rural qui tiennent compte de la parité hommes-femmes, n'excluent personne et sont participatives (K03).
15. Pour aider les pays à atteindre les résultats associés au domaine d'action prioritaire B, la FAO dispose notamment des principaux outils ci-après.
- Assistance technique et aide à la formulation des politiques: analyse des systèmes agricoles; directives et appui aux projets visant à établir des liens entre les agriculteurs et les marchés; stratégies pour la production et la diversification agricoles; analyses, politiques et conseils stratégiques concernant le secteur de l'élevage et outils d'aide à la prise de décisions qui permettent au secteur de contribuer au développement de l'économie; amélioration de l'accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux; et renforcement de l'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur.
  - Renforcement des capacités et des institutions: formation; diffusion d'informations et sensibilisation; soutien et promotion des associations de petits exploitants, en accordant une attention particulière aux femmes et aux personnes défavorisées; renforcement des capacités dans tous les domaines liés à l'utilisation, la commercialisation et le commerce de produits; et renforcement des capacités des organisations qui apportent un soutien aux PME agricoles et aux organisations de producteurs.
  - Évaluation et suivi: identification d'indicateurs et de niveaux de référence sectoriels pour orienter l'élaboration de politiques et la réforme des institutions; et production et utilisation d'informations et de statistiques à jour et fiables.

### C. Gestion durable des ressources naturelles

16. Les graves pénuries d'eau et de terres cultivables que connaît le Proche-Orient font de l'administration efficiente de ces ressources une tâche primordiale. Une gestion adéquate de la demande permettrait d'utiliser au mieux l'eau et la terre en fonction des besoins des cultures, de l'élevage, des pêches et de la foresterie. La première étape pour relever les défis qui se posent à la région et trouver des solutions adaptées est d'aborder la question de manière globale.

17. L'élevage et la pêche constituent des ressources alimentaires particulièrement importantes dans bon nombre de pays de la région, ce qui fait de la préservation et du développement des terrains de parcours et des étendues d'eau une priorité majeure. La foresterie joue également un rôle essentiel dans la conservation de l'environnement naturel. Utiliser l'eau et la terre de manière plus efficiente grâce aux nouvelles technologies permettrait de développer la production, mais aussi d'accroître l'utilisation de ces ressources pour améliorer l'alimentation et atténuer la pauvreté. Dans une grande partie de la région, les possibilités qu'offrent la collecte de l'eau, la réutilisation des eaux usées et l'aménagement des terrains de parcours sont considérables. Il sera nécessaire à cet égard d'œuvrer pour une participation active de toutes les parties prenantes à la planification et à la gestion de l'eau, de la terre et des ressources génétiques, tout en encourageant la coopération régionale en matière de gestion des eaux transfrontières. Les principaux objectifs de ce domaine de priorité sont d'assurer la disponibilité d'une eau de qualité et d'autres ressources naturelles, de façon à soutenir l'agriculture et la sécurité alimentaire d'aujourd'hui et de demain, de transférer la maîtrise des techniques d'économie d'eau aux parties intéressées, et de conserver les ressources génétiques et la biodiversité.

18. Dans le cadre de ce domaine prioritaire, la FAO peut aider les pays à atteindre les résultats ci-après.

- Les pays affrontent la pénurie d'eau dans l'agriculture et renforcent leur capacité à améliorer la productivité de l'eau dans les systèmes agricoles au niveau national et dans les bassins fluviaux, y compris les systèmes hydriques transfrontaliers (F02).
- Les pays encouragent et mettent en place une gestion durable des terres (F01).
- Les ressources naturelles sont mieux gérées, y compris les ressources zoogénétiques et phytogénétiques, pour la production animale (B03).
- Les États membres et d'autres parties prenantes ont amélioré la formulation des politiques et normes facilitant l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments internationaux, ainsi que la réaction aux nouveaux défis (C01).
- La gouvernance des pêches et de l'aquaculture est améliorée grâce à la mise en place ou au renforcement d'institutions nationales et régionales, y compris des organes régionaux des pêches (C02)
- Les politiques et les pratiques ayant une incidence sur les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international (E02).
- Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et les processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres (E03).
- Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre (E06).
- L'accès aux connaissances sur la gestion des ressources naturelles, ainsi que leur partage, ont été facilités (F06).

19. Pour aider les pays à atteindre les résultats associés au domaine d'action prioritaire C, la FAO dispose notamment des principaux outils ci-après.

- Assistance technique et aide à la formulation des politiques: fourniture d'avis pratiques et juridiques; encadrement technique et élaboration de directives sur les modes d'utilisation durables des ressources naturelles, en particulier à travers l'analyse des filières alimentaires et de leurs répercussions respectives sur les ressources en eau et en terre; approches fondées sur les écosystèmes; politiques et institutions forestières; gestion des pêches et des forêts; et conservation de la biodiversité.
- Renforcement des capacités et des institutions: renforcement des capacités des pays à analyser les politiques et à gérer les ressources naturelles, mais aussi à produire et à exploiter des données sur les sols et leur couverture et sur l'utilisation des terres; et élaboration des outils et des stratégies d'évaluation nécessaires aux travaux de recherche nationaux, et des systèmes de vulgarisation et de la communication permettant d'établir des plans de développement agricole et de gestion des ressources naturelles durables.
- Évaluation et suivi: évaluation des ressources naturelles, notamment les ressources en eau et en terre, l'utilisation des terres, la pêche et la foresterie.

#### **D. Lutte contre les répercussions du changement climatique et élaboration de stratégies d'adaptation**

20. Le changement climatique a mis à mal l'équilibre fragile entre agriculture et production vivrière dans la région, et ce pour diverses raisons: fluctuations imprévisibles des températures, précipitations, fertilisation par le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), variation climatique et ruissellement des eaux de surface. Le phénomène a déjà provoqué de mauvaises récoltes et la mort d'animaux d'élevage dans de nombreuses zones, et il faut également s'attendre à une multiplication des inondations et à un

accroissement de la salinisation. Le point positif, c'est que les agriculteurs de bon nombre de zones s'adaptent déjà à ces changements en modifiant les dates de plantation ou en faisant des essais de culture de végétaux dont le cycle de croissance est plus court. Ces personnes, et en particulier les producteurs pauvres, ont besoin d'être soutenus dans leurs efforts. Les principaux objectifs de ce domaine prioritaire sont de vulgariser les techniques et pratiques permettant de se préparer au changement climatique.

21. Dans le cadre de ce domaine prioritaire, la FAO peut aider les pays à atteindre les résultats ci-après:

- Les pays ont renforcé leur capacité de réaction aux nouveaux défis environnementaux, comme le changement climatique et les bioénergies (F05).
- Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre (E06).
- Une gestion plus efficace des pêches de capture marines et continentales de la part des États membres et d'autres parties prenantes a contribué à améliorer l'état des ressources halieutiques et des écosystèmes et à assurer leur utilisation durable (CO3).
- Les ressources naturelles sont mieux gérées, y compris les ressources zoogénétiques, pour la production animale (B03).

22. Pour aider les pays à atteindre les résultats associés au domaine d'action prioritaire D, la FAO dispose notamment des principaux outils ci-après.

- Assistance technique et aide à la formulation des politiques: assistance stratégique et juridique à l'appui des approches axées sur le paysage et l'écosystème; et participation aux débats internationaux sur l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène.
- Renforcement des capacités et des institutions: formations et autres formes de communication et de soutien au renforcement des capacités liées aux défis du changement climatique, telles que l'évaluation d'impact ou la gestion des mesures d'atténuation et d'adaptation.
- Évaluation et suivi: évaluation des interactions entre les terres et le changement climatique, y compris les émissions de gaz à effet de serre et leur piégeage, ainsi que le paiement des services environnementaux; et information adéquate et création de sites Web.

## **E. Préparation et réaction aux situations d'urgence agricoles et alimentaires**

23. Le Proche-Orient est exposé à de nombreux types de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, qui aggravent la pauvreté et la faim, surtout parmi les populations dont les capacités d'adaptation sont faibles. Certains pays tels que l'Iran, l'Iraq, la Syrie et l'Algérie ont déjà pris de nombreuses mesures préalables de gestion des catastrophes, mais d'autres doivent accentuer leurs efforts en ce sens. L'amélioration des capacités nationales de faire face aux menaces et aux situations d'urgence alimentaires et agricoles doit devenir une composante à part entière des efforts de lutte contre la faim et la pauvreté dans tous les pays de la région. Les principaux objectifs de ce domaine prioritaire sont, d'une part, de faciliter la redéfinition du mode d'action principal, pour favoriser désormais un état de préparation plus large fondé sur la détection rapide, la prévention et l'adaptation, plutôt qu'une stricte intervention d'urgence, et, de l'autre, d'associer les secours et le relèvement au développement afin d'atténuer les effets à long terme. Ces aspects sont vitaux si l'on considère les problèmes d'approvisionnement récurrents qui ne sont pas anticipés, qu'ils soient provoqués par des maladies ou des catastrophes naturelles comme les sécheresses, ou encore par des phénomènes d'origine humaine, tels que les variations subites de l'offre et de la demande à l'origine de dysfonctionnements des marchés.

24. Dans le cadre de ce domaine prioritaire, la FAO peut aider les pays à atteindre les résultats ci-après.

- Les risques liés aux infestations de ravageurs et aux flambées de maladies transfrontières des plantes sont réduits de façon durable aux niveaux national, régional et mondial (A02).
- La vulnérabilité des pays aux crises, menaces et situations d'urgence est réduite grâce à une meilleure préparation et à l'intégration de la prévention et de l'atténuation des risques dans les politiques, programmes et interventions (I01).
- Les pays et les partenaires réagissent plus efficacement aux crises et aux situations d'urgence grâce à des interventions liées à l'alimentation et à l'agriculture (I02).
- Les pays et leurs partenaires ont amélioré la transition et les liens entre les situations d'urgence, le relèvement et le développement (I03).

25. Pour aider les pays à atteindre les résultats associés au domaine d'action prioritaire E, la FAO dispose notamment des principaux outils ci-après.

- Assistance technique et aide à la formulation des politiques: politiques et plans d'intervention d'urgence nationaux et régionaux pour lutter contre les organismes nuisibles et les menaces de maladie; et plaidoyer, coordination et contributions aux processus nationaux, interinstitutions et intergouvernementaux.
- Renforcement des capacités et des institutions: évaluation et amélioration des capacités institutionnelles et d'exécution technique pour la réduction des risques liés aux catastrophes; intégration des pratiques et principes correspondants dans les plans de développement sectoriels ou la programmation par pays.
- Évaluation et suivi: élaboration et application de services et produits d'analyse de la situation de la sécurité alimentaire; et fourniture de systèmes d'alerte rapide.

#### **IV. Résumé des domaines d'action prioritaires, des résultats attendus et de l'exécution**

26. Les priorités définies pour la région sont résumées dans le tableau ci-après et mises en correspondance avec les principaux résultats et objectifs stratégiques de l'Organisation.

#### **Mise en correspondance des priorités régionales pour le Proche-Orient sur la période 2010-2019 avec les résultats de l'Organisation du Cadre stratégique 2010-2019 de la FAO**

Priorités régionales pour le Proche-Orient sur la période 2010-2019	Résultats de l'Organisation inclus dans le Cadre stratégique mondial de la FAO, 2010-2019*
---	--

A. Sécurité alimentaire et nutrition	A01, A03 B01, B02 C04 D03 H01, H03, H04 L01
B. Stimulation de la production agricole et du développement rural pour renforcer les moyens d'existence	A01 C04, C06 D03 G03, G04 K03
C. Gestion durable des ressources naturelles	A04 B03 C01, C02 E02, E03, E06 F01, F02, F06
D. Lutte contre les répercussions du changement climatique et élaboration de stratégies d'adaptation	B03 C03 E06 F05
E. Préparation et réaction aux situations d'urgence agricoles et alimentaires	A02 I01, I02, I03

\*Pour obtenir la description détaillée des résultats de l'Organisation, reportez-vous à l'annexe 1 du document NERC/10/7 intitulé « Cadre des priorités régionales de la FAO pour le Proche-Orient ».

27. Dans les priorités régionales ci-dessus, le Bureau régional pour le Proche-Orient et les réseaux de la FAO dans cette région contribueront aux résultats de l'Organisation et aux objectifs stratégiques tels qu'ils sont définis dans le cadre de priorités régionales. Seront notamment utilisées les fonctions essentielles de la FAO suivantes: Seront notamment utilisées les fonctions essentielles de la FAO suivantes: a) suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et à long termes; b) appui

technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités; c) options et avis en matière de politiques et de législation; d) partenariats et alliances; e) collecte et fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques.

28. Pour obtenir les résultats escomptés sur la période 2012-2013, le travail de mise en œuvre des priorités susmentionnées se concentrera sur l'identification d'équipes spéciales thématiques susceptibles de faciliter les échanges interdisciplinaires. À compter de 2012, de surcroît, un suivi régulier sera effectué afin de recenser les réalisations, les facteurs de réussite, les obstacles et les enseignements tirés et de déterminer les actions nécessaires pour améliorer la performance générale de la région, conformément aux systèmes de suivi et d'établissement de rapports axés sur les résultats qui sont actuellement élaborés et déployés par l'Organisation.

[NOTE FOR TRANSLATORS: EXTRACTED FROM C 2009/15 PARAS 10-17 AND FIG 1]

### **Annexe 1. La nouvelle approche axée sur les résultats de la FAO**

Le Plan à moyen terme sur quatre ans applique les principes des principaux éléments de l'approche axée sur les résultats. Les principaux éléments, énoncés dans le Cadre stratégique, sont les suivants:

- *les objectifs mondiaux*, qui représentent les impacts fondamentaux du développement, dans les domaines du mandat de la FAO, que les États membres visent à atteindre;
- *les objectifs stratégiques*, qui contribuent à la réalisation des objectifs mondiaux;
- *les objectifs fonctionnels*, qui fournissent l'environnement porteur pour les travaux de la FAO;
- *les résultats de l'Organisation*, qui définissent les réalisations des travaux de la FAO pour chaque objectif stratégique et fonctionnel; et
- *les fonctions essentielles*, qui représentent les moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour parvenir aux résultats.

Les onze objectifs stratégiques convenus dans le Cadre stratégique reflètent l'évaluation des défis à relever et des opportunités à saisir dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et du développement rural. Ils expriment l'impact, dans les pays, les régions et dans le monde, qui doit être obtenu à long terme (dix ans) par les Membres sur la base d'interventions de la FAO à valeur ajoutée. Pour faire en sorte que tous les aspects des travaux de la FAO soient pris en compte dans un cadre axé sur les résultats, des objectifs fonctionnels complémentaires aident l'Organisation à assurer l'impact efficace de l'exécution technique, en tenant dûment compte de l'efficacité, et contribuent aussi activement à la réalisation des objectifs stratégiques (voir la figure 1).

Dans le cadre des objectifs stratégiques, les résultats de l'Organisation, plus spécifiques, représentent les réalisations attendues sur une période de quatre ans grâce à l'adoption et à l'emploi des produits et services par les pays et les partenaires de la FAO. L'identification des résultats de l'Organisation s'applique également aux objectifs fonctionnels.

Les huit fonctions essentielles tirent parti des avantages comparatifs de la FAO et doivent être appliquées à tous les niveaux: mondial, régional et national. Elles sont assujetties à des stratégies élaborées visant à assurer des approches cohérentes, une coopération entre les unités organisationnelles, l'apprentissage mutuel et la recherche de l'excellence.

Les résultats de l'Organisation, mesurés par les indicateurs, constituent l'épine dorsale du Plan à moyen terme sur quatre ans et du Programme de travail et budget biennal, reflétant les priorités de fond retenues par les Membres (voir la section C du PMT et la section IV du PTB).

Les autres outils visant à être à la base du développement et à contribuer à la réalisation des résultats de l'Organisation et des objectifs stratégiques sont notamment les suivants:

- les Cadres nationaux sur les priorités à moyen terme qui sont élaborés de concert avec les gouvernements concernés pour axer les efforts de la FAO sur des besoins nationaux clairement identifiés;
- l'élaboration structurée et consultative de domaines d'action prioritaires sous-régionaux et régionaux, en particulier par l'intermédiaire des Conférences régionales et des commissions régionales spécialisées; et
- à l'échelle mondiale, un nombre limité de domaines d'action prioritaires afin de faciliter la mobilisation de contributions volontaires destinées aux groupes prioritaires de résultats de l'Organisation, au moyen d'un outil de communication et de plaidoyer, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités et les cadres de politiques (voir la section E).

Lors de la mise en oeuvre, les progrès accomplis vers l'obtention des résultats de l'Organisation seront suivis et mesurés au moyen d'indicateurs. Le suivi fondé sur les résultats permettra de détecter tout élément susceptible d'empêcher la FAO d'obtenir les résultats de l'Organisation, et de procéder à des ajustements et des modifications des plans en cours d'exécution. Le contenu et la présentation des rapports d'exécution biennaux changeront de manière significative dans le cadre de la nouvelle

approche axée sur les résultats. Les rapports se concentreront sur les résultats obtenus en les comparant aux objectifs fixés dans le plan à moyen terme et le Programme de travail et budget, plutôt que sur les activités et les produits.

**Figure 1. Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO****Vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie des populations, notamment des plus pauvres, et cela de manière durable en termes économiques, sociaux et environnementaux.

**Les trois objectifs mondiaux:**

- réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

**Objectifs stratégiques**

- a) Intensification durable de la production agricole
- b) Accroissement de la production animale durable
- c) Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- d) Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments à tous les stades de la filière alimentaire
- e) Gestion durable des forêts et des arbres
- f) Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleures réponses aux défis mondiaux liés à l'environnement ayant une incidence sur l'alimentation et l'agriculture
- g) Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- h) Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition
- i) Meilleure préparation et réponse efficace aux menaces et situations d'urgence alimentaires et agricoles
- j) Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décision dans les zones rurales
- k) Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural

**Objectifs fonctionnels**

- l) Collaboration efficace avec les États membres et les parties prenantes
- m) Administration efficiente et efficace

**Fonctions essentielles**

- Suivi et évaluation des tendances et perspectives à moyen et long termes
- Collecte et fourniture d'informations, de connaissances et de statistiques
- Élaboration d'instruments internationaux et de normes
- Options et avis en matière de politiques et de législation
- Appui technique au transfert de technologies et au renforcement des capacités
- Sensibilisation et communication
- Interdisciplinarité et innovation
- Partenariats et alliances

ANNEXE 2. BUDGET 2010-11 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE/FONCTIONNEL ET PAR RÉGION<sup>5</sup> (EN MILLIONS D'USD)

Objectif stratégique / fonctionnel	Siège/monde		Afrique		Asie et Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		Total
	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires	Crédits budgétaires nets	Fonds extra-budgétaires							
<b>A</b>	39,2	143,4	3,5	7,8	1,7	19,4	1,2	1,2	2,1	11,6	2,7	8,7	50,4	192,1	242,5
<b>B</b>	23,8	135,1	2,5	2,5	1,5	4,6	1,1	4,1	2,2	4,0	1,5	4,7	32,6	155,0	187,6
<b>C</b>	47,5	54,7	3,4	2,3	1,4	21,7	1,1	1,5	2,1	3,0	1,6	4,6	57,1	87,8	144,9
<b>D</b>	21,6	9,3	1,7	1,0	0,6	7,4	0,4	0,0	0,8	0,0	0,2	0,4	25,3	18,1	43,4
<b>E</b>	32,3	56,5	3,6	6,2	1,8	9,1	2,0	0,0	2,7	5,9	1,2	0,3	43,6	78,0	121,6
<b>F</b>	43,1	56,8	3,7	3,7	1,9	8,6	1,3	1,0	2,4	9,4	2,2	5,4	54,6	84,9	139,5
<b>G</b>	34,6	24,2	3,1	15,2	1,2	1,6	0,5	1,4	1,0	7,6	1,2	1,5	41,6	51,5	93,1
<b>H</b>	49,7	39,6	3,4	16,4	1,9	14,0	1,2	0,0	2,1	18,1	2,2	1,8	60,5	89,9	150,4
<b>I</b>	7,2	367,7	0,3	1,3	0,2	2,0	0,0	0,0	0,1	1,2	0,0	0,0	7,8	372,2	380,0
<b>K</b>	8,6	5,8	0,8	3,6	0,4	0,1	0,3	0,6	0,2	2,5	0,0	0,1	10,3	12,7	23,0
<b>L</b>	36,3	45,8	0,9	4,1	0,0	0,3	0,1	0,4	1,0	0,5	0,3	0,7	38,6	51,8	90,4
<b>X</b>	192,8	12,5	5,4	0,1	9,8	0,2	7,2	0,5	5,2	1,5	5,1	3,6	225,5	18,4	243,9
<b>Y</b>	79,9	14,4	7,0	0,6	7,9	0,0	16,1*	1,9	7,4	1,2	4,6	0,4	122,9	18,5	141,4
<b>Représentant de la FAO</b>	0,0	0,0	45,6	6,0	15,5	3,5	2,4	0,1	17,1	3,9	7,6	0,7	88,2	14,2	102,4
<b>PCT</b>	20,6	0,0	36,1	0,0	21,8	0,0	9,3	0,0	16,4	0,0	7,5	0,0	111,7	0,0	111,7
<b>Imprévus</b>	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0	0,6
<b>Dépenses d'équipement</b>	27,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	27,1	0,0	27,1
<b>Sécurité</b>	24,9	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24,9	0,8	25,7
<i>Moins: économies ponctuelles et gains d'efficacité supplémentaires non identifiés.</i>													(22,8)	0,0	(22,8)
<b>Total</b>	<b>689,8</b>	<b>966,6</b>	<b>121,0</b>	<b>70,8</b>	<b>67,6</b>	<b>92,5</b>	<b>44,2</b>	<b>12,7</b>	<b>62,8</b>	<b>70,4</b>	<b>37,9</b>	<b>32,9</b>	<b>1 000,5</b>	<b>1 245,9</b>	<b>2 246,4</b>

\*Comprend le budget du Centre des services communs pour les pôles de Budapest et de Rome.

<sup>5</sup> Annexe V du PMT/PTB (document C 2009/15), corrigée pour tenir compte du budget approuvé (CR 3/2009), augmentations de coûts comprises, et avant distribution des gains d'efficacité et économies ponctuelles supplémentaires.